ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2015

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2015 À 2019 - (N° 2816)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 52

présenté par

M. Folliot, M. Hillmeyer, M. Degallaix, M. Demilly, M. Gomes, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, Mme Sage, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 3

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les forces de souveraineté sont maintenues à leur niveau actuel pendant la période de programmation 2015-2019. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Actuellement les forces de souveraineté sont interarmées, constituées de 8 300 militaires répartis en trois zones : zone caraïbe, zone pacifique et zone océan indien.

La France, forte de ses 11 millions de km² de zone économique exclusive (ZEE) maintient un réseau de sept bases navales appuyées sur les collectivités d'outre-mer.

Par cet amendement, le Groupe UDI propose de préciser que les Forces de Souveraineté sont préservées pendant toute la période de programmation (2015 – 2019).

En effet, il convient de maintenir la présence militaire en adéquation avec les enjeux globaux et stratégiques de Défense et de Sécurité, en s'opposant à la baisse prévue et en réfléchissant au transfert de moyens actuellement affectés en métropole vers l'outre-mer.